



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 24 Juillet 2020*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Adoption Budget Primitif 2020 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs**

**PRESENTS :**

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

LORENZI Thérèse	à	Marie-Hélène PADOVANI
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien

**ABSENTS : -**

**Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.**

**OBJET : Adoption Budget Primitif 2020 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction M43 applicable aux services publics locaux de transport des personnes ;

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui précise que les budgets à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 13 Mars 2007 décidant de créer un budget annexe des transports ;

Vu la délibération du 26 Novembre 2012 décidant de confier par affermage à la Société des Autobus Bastiais pour huit ans le service des transports publics urbains ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 24 Juillet 2020 ;

Considérant le vote du compte administratif 2019 du budget annexe des transports routiers collectifs intervenu le 24 Juillet 2020 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs présente en 2019 un solde positif de 851 559,73 €.

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2020 des transports routiers collectifs de voyageurs, avec reprise des résultats du compte administratif 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

**OBJET : Adoption Budget Primitif 2019 – Budget Annexe des Transports collectifs de voyageurs**

**DECIDE**

**(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli – Contre : Morganti)**

De voter le Budget Primitif 2020 des Transports routiers collectifs voyageurs par chapitre :

- Pour la section de fonctionnement
- Pour la section d'investissement

**ADOPTÉ**

**(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli – Contre : Morganti)**

Le Budget Primitif 2020 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs qui s'établit en recettes et en dépenses à 8 626 676,33 €, soit :

**DEPENSES**

D'Investissement : 2 847 875,83 €  
De Fonctionnement : 5 778 800,50 € dont 0,00 € de virement

**RECETTES**

D'Investissement : 2 847 875,83 € dont 0.000 € de virement  
De Fonctionnement : 5 778 800,50 €

**PRECISE**

Que les reports de la section d'investissement sont intégrés au Budget Primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGIO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **29 JUIL. 2020**  
et publication ou notification  
du **29 JUIL. 2020**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora M. GHRAOUI